

NEWSLETTER ENFANCE – JEUNESSE 08 / 2020

Nous vous remercions d'être inscrits à la newsletter enfance jeunesse de la commune.
Vous pouvez y retrouver toute l'actualité du service.

Sommaire de la newsletter 08 :
Mise à jour dispositions gouvernementales

Partenaire : La CAF est un partenaire technique et participe au financement des Accueils de la commune.

****** DISPOSITIONS GOUVERNEMENTALES ******

Tenant compte des exigences liées à la crise sanitaire et des consignes données par la préfecture et le Gouvernement, la Mairie a le regret d'annuler les centres de Loisirs de Printemps.

Concernant les sommes engagées :

Nous allons procéder au remboursement.

Nous vous invitons à nous faire parvenir un RIB à l'adresse mail suivante : coordinateurjeunesse@mairie-baisieux.fr.

Si vous nous l'avez déjà transmis dans le cadre des mercredis récréatifs (du 18 mars au 08 avril) ou pour ces vacances, vous n'avez pas besoin de le transmettre de nouveau.

En conformité avec les mesures annoncées par le Président de la République le 12 mars 2020 et au décret du 23 mars 2020 du ministre des solidarités et de la santé, l'accueil des enfants dans les établissements d'accueil du jeune enfant est suspendu à compter du lundi 16 mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois, dans chaque département, un service de garde est mis en place pour les enfants des professionnels du secteur sanitaire et médico-social qui sont indispensables à la gestion de la crise sanitaire afin qu'ils puissent continuer d'aller au travail pour vous protéger et vous soigner. Par extension, ce service est également accessible aux enfants des personnels de gendarmerie, police et du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

En période scolaire, ce service est assuré par l'Education nationale et les parents concernés sont invités à se rapprocher des directrices des trois écoles.

Pour les vacances d'avril, la commune de Baisieux, en application des directives nationales, proposera un service de garde pour les enfants des professionnels concernés (voir liste ci-dessus). Un accueil pourra être assuré de 7h30 à 18h30 (en l'absence de service cantine, les parents sont invités à fournir un panier repas aux enfants).

En cas de besoin, je vous invite à contacter directement la commune de Baisieux par mail (service jeunesse : 03.20.19.63.63 ou coordinateurjeunesse@mairie-baisieux.fr).

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Paul DUPONT, Maire de Baisieux

Si vous ne souhaitez plus recevoir la newsletter, merci de le signaler à servicejeunesse@mairie-baisieux.fr

Un renseignement sur les accueils de loisirs : servicejeunesse@mairie-baisieux.fr, servicesauxfamilles@mairie-baisieux.fr, coordinateurjeunesse@mairie-baisieux.fr

Site de la mairie : <http://www.mairie-baisieux.fr/>

Détenteurs d'un compte facebook ? N'hésitez pas à visiter la page de la mairie (<https://www.facebook.com/mairiedebaisieux>) et de cliquer sur "J'aime".

Baisieux est également présente sur twitter

Retrouvez toutes les newsletters sur le site de la mairie : <http://www.mairie-baisieux.fr/newsletter>

